



16ème législature

Question N° : 883	De Mme Laure Lavalette (Rassemblement National - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat et tourisme		Ministère attributaire > Travail, plein emploi et insertion
Rubrique >tourisme et loisirs	Tête d'analyse >La pénurie de saisonniers dans les professions du tourisme	Analyse > La pénurie de saisonniers dans les professions du tourisme.
Question publiée au JO le : 16/08/2022 Réponse publiée au JO le : 22/11/2022 page : 5655 Date de changement d'attribution : 23/08/2022		

Texte de la question

Mme Laure Lavalette interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme, sur les conséquences des pénuries de saisonniers dans les secteurs du tourisme du département du Var. Les Varois subissent depuis plusieurs semaines la sécheresse et les fortes chaleurs. Ces conditions climatiques ont aussi des conséquences bien précises sur les différents secteurs du tourisme, déjà fortement impacté après deux ans de fermetures et de restrictions sanitaires. Cette saison est difficile pour beaucoup des acteurs, en témoigne par exemple la baisse importante de fréquentation sur le Mont Faron, placé en vigilance orange incendie. Une autre problématique est source d'inquiétude pour les restaurateurs et autres professionnels du secteur depuis de longues semaines, le manque de main-d'œuvre. Voici l'enjeu auquel on est confronté : si les Français et les Européens reprennent la route des vacances en France après la pandémie, le schéma professionnel semble dépassé et ne répond plus au besoin des hôteliers, restaurateurs et autres employeurs saisonniers. La faute notamment à des logements trop chers. Il faut rappeler que la ruée vers les Airbnb et les résidences secondaires, notamment dans des départements tels que celui du Var en bord de mer, réduisent les possibilités de logement pour les saisonniers. Par ailleurs, la réforme de l'assurance chômage pousse à rechercher des contrats de plus de six mois et à la sédentarisation de l'emploi. Cette réforme, particulièrement défavorable aux emplois saisonniers, établit de nouvelles règles sur l'éligibilité au chômage : travailler 6 mois pendant les 24 derniers mois afin de bénéficier d'allocations chômage. Aussi, on le sait, les saisonniers travaillent en général sur les mois de juillet et août. Ils ne peuvent donc pas, même en travaillant deux été, bénéficier du droit à l'assurance chômage. Même chose concernant le rechargement des droits au chômage : il faut désormais travailler au minimum 6 mois ou 910 heures contre 150 heures de travail précédemment. Le témoignage des représentants professionnels est saisissant, ce sont près de 150 000 employés qui manquent à l'appel dans le secteur de la restauration d'après l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie et, bien qu'une première hausse salariale ait été actée cet hiver, les métiers n'attirent plus le vivier de jeunes et d'actifs pourtant désireux de travailler. Alors, comme pour l'agriculture ou le bâtiment, c'est vers l'étranger que les professionnels se tournent et notamment de l'autre côté de la Méditerranée. Des milliers de Tunisiens sont appelés à la rescousse pour pallier cette pénurie, alors que le nombre de demandeurs d'emploi en France ne baisse pas pour autant l'été. Ces conventions de l'urgence, dépendantes du marché de l'emploi étranger, ne peuvent constituer une politique pérenne et sécurisée pour l'avenir du tourisme en France et dans le Var. Convaincue que les conditions de travail et de logement sont la clé pour résoudre cette situation périlleuse, elle l'interroge sur ce qu'elle compte faire pour rendre à nouveaux attractifs ces métiers et soutenir un tourisme qui a beaucoup trop souffert ces



trois dernières années et qui pourrait encore plus pâtir de l'inflation dans les prochains mois.

Texte de la réponse

Afin de répondre aux difficultés rencontrées par les professionnels du secteur, plusieurs initiatives ont été prises par le Gouvernement. Pour améliorer l'attractivité du secteur, dans le cadre du plan Destination France de relance du tourisme, une campagne de communication nationale a été lancée le 13 septembre 2022 avec un double objectif : améliorer la connaissance et l'image des métiers et plus largement du secteur du tourisme et attirer les talents vers le secteur du tourisme afin de réduire les tensions de recrutement. Cette campagne se déploiera en plusieurs vagues jusqu'à fin 2023, sur tout le territoire français. Elle s'appuie sur la plateforme « mon-emploi-tourisme », co-financée par le ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion et onze des principales branches du secteur du tourisme, qui diffuse de l'information sur les métiers en tension et les compétences les plus recherchées grâce à des fiches métiers, apporte de la visibilité sur les métiers, les perspectives et évolutions de carrière possibles et publie gratuitement de nombreuses offres d'emploi pérennes ou saisonniers à pourvoir dans le secteur. Par ailleurs, à la demande du Gouvernement la branche des hôtels, cafés et restaurants a engagé des négociations et adopté en janvier 2022 une nouvelle grille des salaires dans l'hôtellerie-restauration qui prévoit une rémunération minimum supérieure de 5% au Smic et une augmentation moyenne de 16,33% de l'ensemble de la grille actuelle des salaires. Des négociations sur les conditions de travail sont également en cours. Enfin, les branches et les entreprises de l'hôtellerie-restauration sont actuellement mobilisées par le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur la deuxième phase du plan relatif aux tensions de recrutement annoncé le 14 octobre dernier. La première phase de ce plan, démarré en 2021 et doté de 1,4 milliard d'euros, comportait des actions centrées sur les problématiques spécifiques des demandeurs d'emploi de longue et de très longue durée. Il a permis d'augmenter sensiblement le nombre de candidats aptes à occuper les métiers en tension. Dans cette deuxième phase, le service public de l'emploi est mobilisé pour constituer des viviers de demandeurs d'emploi immédiatement disponibles dans chaque agence pour répondre plus rapidement et plus systématiquement aux besoins de compétences des entreprises. Les métiers en tension ciblés par ces actions seront définis bassin d'emploi par bassin d'emploi : les secteurs du médico-social, des transports et des hôtels-café-restaurants, qui connaissent des difficultés de recrutement importantes, sont les premiers visés. Des plans sectoriels seront également déployés au cours des prochains mois avec les branches professionnelles. Ils comporteront des engagements concrets des branches pour négocier en vue d'améliorer l'attractivité de leurs métiers. En effet, au-delà de l'action de l'Etat, les branches et les entreprises doivent se mobiliser afin de maintenir et d'améliorer l'employabilité de leurs salariés de manière durable. Pour répondre au déficit d'attractivité, aux tensions sur certains métiers, réduire le turnover et certaines pratiques de contrats courts, il est essentiel que les professionnels investissent la question de la qualité de vie au travail, des conditions de travail et des salaires.